

COMMUNE DE CELLES

MODIFICATION A LA VOIRIE COMMUNALE

(Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale)

ENQUETE PUBLIQUE

CELLES – SUPPRESSION PARTIELLE D'UNE PARTIE DU CHEMIN N°6

Le Collège communal porte à la connaissance du public qu'une demande de modification de voirie tendant à la suppression partielle d'une partie du chemin n°6 à Celles entre la borne XXX et son extrémité au niveau de la borne XXXII, suivant le plan de bornage du 2 juin 1886, a été introduite par M. et Mme Fauvarque – Chantry, Rue Leclercqz 34 à 7760 Celles.

L'enquête publique est réalisée en application du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Ouverture de l'enquête publique : 02 FEVRIER 2026

Clôture de l'enquête publique : 03 MARS 2026

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'Administration communale, sur rendez-vous à définir préalablement avec le service urbanisme joignable au 069/85.77.76 ou 069/85.77.66 ou par mail : urbanisme@celles.be

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Celles, Rue Parfait (C), 14 à 7760 Celles
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@celles.be
- remises au Service Urbanisme, rue Parfait 14 – 7760 CELLES

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées à l'agent communal délégué à cet effet, jusqu'au 3 mars 2026 à 11h30.

Le 12 janvier 2026.

La Directrice Générale f.f.

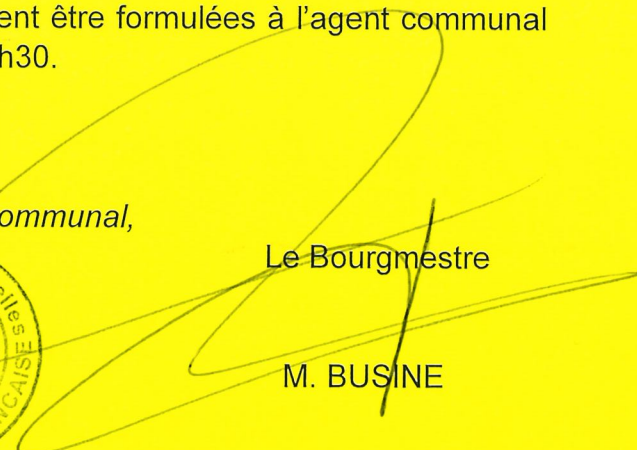


J. SOYEZ

Pour le Collège communal,



Le Bourgmestre



M. BUSINE